



TOURISME, ÉCONOMIE

Des privilèges pour les habitants et les travailleurs du territoire

La Carte Privilège, accorde chaque année un ensemble de réductions, gratuités et bons plans afin de faire découvrir aux habitants et travailleurs de la Vallée de l'Hérault des sites, activités, produits du terroir... de partenaires de l'Office de Tourisme.

Publié le 29 septembre 2022

Partagez votre passion de la Vallée de l'Hérault

Cette carte permet à son détenteur de **valoriser notre territoire et de partager ses coups de cœurs à famille et amis**, pour leur faire vivre des expériences authentiques tel un Guide Local.

Obtenir la Carte Privilège

Réservée aux habitants et aux travailleurs de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, cette carte nominative est disponible après **renseignement du formulaire d'adhésion et accompagné d'un justificatif de domicile ou d'activité.**

Les éléments sont à remettre auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal à Gignac, à Saint-Guilhem-le-Désert, à la Maison du Grand Site au pont du Diable à Aniane ou à Argileum, la Maison de la poterie à Saint-Jean-de-Fos.

Une seule carte est délivrée par personne.

Dans le cas d'un déménagement ou d'un changement d'emploi hors territoire de la Vallée de l'Hérault, le détenteur de la carte s'engage à ne plus l'utiliser et la détruire.

[Découvrir la liste des offices.](#)

≡ RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HERAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS